1ère. ANNÉE, No. 18. MANITOBA. JEUDI 28 SEPTEMBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du Métis sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

QUATRIÈME FRAGMENT.

17 Decembre 18...

La famille Belmont.—Histoire de Mme. Belmont.—La femme chretienne.—Le Monde et le Christianisme.—Ce que le Christianisme donne, ce qu'il inspire.—La divinite.—Maitre Harpon.—Ce que le Christianisme fait pour l'homme.—L'homme dans le Paganisme.—La femme en dehors du Christianisme.—Ce que le Catholicisme enseigne à l'homme sur lui-même et sur Dieu.

— Je le crois, Monsieur, et c'est pour cela que j'ai eu recours à vous, car la pensée qui a dicte ma demarche de ce matin m'a ete inspiree par lui, croyez-le bien.

J'ai ressenti une emotion bien profonde à ces paroles. J'ai promis à Mme Belmont que non-seulement je ferais le possible, mais que je tenterais l'impossible pour empêcher le depart de son fils; que dans tous les cas, elle pouvait compter sur moi.

Je n'avais pas de temps à perdre, et je me suis mis en route pour le Buisson.

Que de reflexion m'inspirait cette conversation; est-il possible de trouver plus de simplicite, plus d'heroisme véritable que chez cette femme? Notre héroisme du champ de bataille n'est rien en comparaison de celui-là. Cette femme a tout sacrifie, à quoi? au devoir; mais à quel devoir? point à celui du monde Le monde lui eût dit: Puisque votre mari vous néglige, acceptezles faciles consolations que je vous offre; faites comme lui, suivez vos instincts; il s'eloigne de vous, eloignez-vous de lui; ruiné, il se tue, consolez-vous, vos maux ont cessé; votre belle-fille vous laisse des enfants que d'autres reclament, remettez-les leur, ils sont riches, ils leur ouvriront la voie de la fortune; qu'importe le protestantisme! vous avez dans Hortense une source de richesse, laissez faire, qu'importe la morale?

Et cette femme a-t elle ecoute simplement l'honneur? Non, l'honneur ne dicte point tous ces sacrifices: c'est autre chose que l'honneur qui l'a dirigee, qui l'a soutenu, c'est le Christianisme.

Le Christianisme lui a dit: Les joies de ce monde sont vaines; elles ne valent pas l'âme de votre mari. Cette âme, il faut la sauver à tout prix,, car elle et vous habiterez peu de temps cette terre qui passe, et l'eternite reste qui doit vous réunir. Le Christianisme lui a dit; souffrez tout ce que une femme peut souffrir et restez pure, car, en échange de la souffrance. Dieu donne la joie qui ne finit point. Elle n'a point murmure, car elle sait que celui dont elle cherche à suivre la loi a souffert sans se plaindre et même en benissant. Elle n'a point dit au monde ses douleurs, car l'Homme-Dieu cacha toutes ses angoisses au Jardin des Oliviers. A-t-elle publie les desordres de son mari pour attirer sur elle la compassion des hommes? Non, car elle sait que nous devons tenir secrètes les fautes des autres. Et cette femme de douleurs, et cette mère de douleurs conserve au milieu des dechirements les plus grands une résignation non comprise des hommes que le Christianisme n'eclaire pas. Voilà donc ce que le Christianisme peut inspirer. Il peut donc tellement s'emparer du cœur, que sans rien enlever à sa sensibilité, il lui donne une force, un courage, une confiance que les hommes des autres croyances n'auront jamais. De cette simple femme, il fait une héroïne, bien modeste sans doute, car elle ne se doute pas de tout ce qu'il y a de beau et de sublime en elle. Et, suivant la marche de mes idees, j'arrivai à me demander: qu'est-ce donc que cette loi qui peut donner tant de force à l'être le plus faible? de qui vient vient-elle? Ce ne sont pas les hommes qui ont pu l'inventer; un Dieu seul a pu la persuader au cœur de l'homme en la mettant en action lui-même. Certainement sans la foi, sans l'espérance, cette femme que je quitte perirait dans ces tortures morales les plus épouvantables, et elle vit, mal il est vrai, mais calme et résignée, mais dévouée encore au devoir.

L'homme auteur du chagrin de cette femme ne croyait point, lui, elle me l'a dit, eh bien, qu'a-t-il fait? Il a use de la vie, et quand il en a eu depense toutes les douceurs, le jour où ses passions n'ont plus ete satisfaites, elles lui ont impose la mort comme unique refuge; et il a ecoute le cri du desespoir! Quelle difference cependant entre le mari et la femme: l'une suit avec courage le sentier rempli de ronces et d'épines dans lequel l'autre l'a jetee, apres avoir sacrifie à sa faiblesse, après avoir ete la cause de la ruine et de la misère de sa famille, après avoir ete egoiste jusqu'au bout. Voulez-vous savoir la cause de cette difference? Mme. Belmont est chretienne, et Belmont est philosophe.

J'en etais là et je touchais au dernier rocher de la falaise, quand j'ai rencontré ma vieille connaissance, maitre Harpon, qui, de l'air le plus joyeux du monde, m'a convie au baptême de son douzième enfant, fixe à demain matin.

— Vous aurez donc, mon vieux compère, autant de descendants qu'une sole ou une morue, et vous les recevrez tous de l'air le plus joyeux du monde?

—Il faut espérer, Monsieur Hervé, que votre prophetie ne s'accomplira pas, car ces petites creature-là donnent plus de soucis à Marianne que les soles n'en prennent de leurs petits. Une fois éclos, ça nage et ça vit comme ça peut; ça ne porte ni brassière ni souliers et ça va point à l'école. Quant à ce qui est de bien les recevoir comment voudriez-vous faire autrement? Peut-on, je vous le demande, les jeter à la mer et leur dire; Va te faire manger par les rougets? J'ai pourtant vu, mais bien loin d'ici, de teudres pères qui s'en défont de cette façon-là.

—Est-ce que vous êtes allé en Chine, maitre Harpon?

—Oui, Monsieur Hervé, et bien alleurs encore; dans le pays des Mandarins, des buveurs de thé, j'ai vu des choses à revolter le marsouin le plus intrepide, j'ai vu plonger dans les fleuves de pauvre petites créatures qui n'etaient pas baptisées, parceque si on ne s'en etait pas delivre comme ça, il eût fallu que leur papa se donnât la peine de travailler comme, grace à Dieu, Michel-François Harpon le fera—pour nourrir sa petite douzième.

—Mais, maitre Harpon, j'avais toujours entendu dire que les Chinois étaient un grand peuple?

—Ça se peut bien, Monsieur Hervé, mais ça n'empêche que ce ne soit un triste peuple, et si vous me mettiez à choix d'être commandant de leur plus grand vaisseau, grand amiral de leur flotte ou dernier mousse à bord d'une frégate, fouetté tous les huit jours, bousculé du matin au soir, sans repos du soir au matin, si c'était en pays chrétien, j'aimerais encore mieux être mousse; car, voyez-vous, Monsieur Hervé, après être chien, il n'y a rien de si triste que d'être païen. J'en ai vu de bien de sortes, et je vous assure que depuis celui qui enferme sa femme et la donne à de vilains noirs qui feraient reculer un gabier, jusqu'à ceux qui font un roti de leur frère ou de leur sœur, le meilleur n'en vaut rien; et si vous me proposiez d'être roi de tel pays que je pourrais bien dire, ou d'être pêcheur de crevettes et de lançons, comme Jean-Louis que voilà là-bas, qui n'a jamais pu faire un matelot, j'aimerais encore mieux être Jean-Louis.

—Et pourquoi cela, vieux pêcheur de baleines?

—Parceque, les malheureux (car ils sont plus à plaindre qu'autre chose) qui ne sont pas chretiens, ne jouissent pas dans mon esprit d'une bien grande estime.

—Je le crois bien; encore une fois pourquoi?

—C'est qu'ils ne sont pas hommes.

—Vraiment, Harpon; mais un Chinois, un Oceanien, un negre, ce sont des hommes.

—Je ne dis pas non, Monsieur Hervé, mais vous conviendrez avec moi que ce n'est pas tout à fait un homme que celui qui adore [illegible] qui se [illegible] son semblable [illegible]. Je ne crois pas m'élever bien haut en [illegible] que je vaut bien des fois mieux que ces misérables qui vendent ou qui mangent leurs prisonniers de guerre, qui brûlent les femmes vivantes avec le corps mort de leur mari, ainsi que je l'ai vu faire une fois sur les bords du Gange.

(*A continuer.*)

L'insurrection en Algerie.

Le correspondant Algérien du *Siècle* lui transmet le récit d'un curieux épisode de l'insurrection arabe:

Alger, 29 juillet 1871.

Notre escouade avait été désignée pour aller passer la nuit en grand'garde au sommet d'une montagne où quelques coups de feu avait retenti durant le jour.

Le soleil allait atteindre l'horizon et le crepuscule descendait rapidement; nous vidâmes à grands coups de cuiller ce qui restait au fond de nos gamelles, chacun glissa dans sa giberne quelques paquets de cartouches, et nous nous mimes en route

Quand nous arrivâmes au pied de la montagne l'obscurite était déjà complète. Nous nous engâgeames résolument dans la broussaille, depourvue de tout sentier, et, après trois quarts d'heure environ d'une ascension penible nous atteignimes un plateau étroit où nous resolûmes de camper.

Camper, le mot est un peu prétentieux pour des gens qui n'avaient alors comme abri que leur couverture de troupier.

Quoi qu'il en fût, nous nous installâmes tant bien que mal sur la terre déjà humide de rosée, et nous nous disposions à organiser notre garde, quand un cri semblable à un appel déchirant se fit entendre a quelques centaines de mètres de nous.

Comme mus par un ressort, nous nous levâmes tous soudainement, nos regards traduisirent tous le même sentiment: l'effroi.

Nous venions de reconnaitre le cri, la voix d'un de nos camarades.

Le premier moment de stupéfaction passé, nous nous comptâmes; nous étions partis douze, nous n'etions plus que onze.

Que faire?

Demeurer au poste que l'on nous avait assigné et abandonner sans secours notre malheureux compagnon? Est-ce possible? Non.

Nous résolûmes alors de laisser trois des nôtres à la garde et de former avec les huit hommes restant deux petits groupes qui se lanceraient à la recherche de l'absent.

Quoique les ténèbres fussent épaisses, on distinguait par masses sombres les sinuosités de la montagne. Nos petites troupes, après avoir fixé le lieu de leur rencontre, se séparèrent et marchèrent toutes deux dans la direction d'où était parti le lamentable appel. Il n'y avait pas à se faire illusion, notre ami s'était écarté un instant et était tombé entre les mains d'Arabes embusqués dans la broussaille. On l'entrainait loin de camp, et la voix que les brises de la nuit avait portée jusqu'à nous était peut être un suprême adieu.

Au loin, sur les collines environnantes, les feux des idigènes s'allumaient et s'éteignaient par instants, correspondant ainsi avec d'autres feux perdus au loin dans les profondeurs de l'horizon. Ces signaux fonctionnaient avec une régularité étonnante, et nous ne doutions pas que ce fût vers eux que marchaient nos ravisseurs.

Nous avancions péniblement sur une pente abrupte, couverte de ronces et de cactus, quand soudain, à peu de distance de nous, une flamme claire monta en pétillant vers le ciel et s'éteignit aussitôt Les Arabes que nous poursuivions venaient évidemment de repondre à un certain signal.

Nous hâtâmes le pas, sans cesser de prendre mille precautions pour étouffer le bruit de notre marche. Parfois une plainte arrivait jusqu'à nous, puis le silence dominait de nouveau et augmentait encore nos angoisses.

Nous n'avions pas parcouru cinq cents mètres, qu'un nouveau feu, identiquement semblable au premier, jeta dans l'obscurité sa vive lueur, puis encore disparut soudainement Comme les Hebreux à la recherche de la terre promise, nous avoins, nous aussi, pour nous guider, notre colonne lumineuse; elle fuyait devant nous, et chaque fois q'elle nous apparaissait, elle faisait renaitre dans nos cœurs un sentiment de terreur et d'espérance.

Nous marchions déjà depuis plus de deux heures, traversant ravins et coteaux, quand nous entendimes non loin de nous, au milieu d'une vaste clairière, une étrange rumeur; nous approchâmes, et à la lueur de torches fumeuses, nous distinguâmes un groupe nombreux de femmes indigènes. La plupart étaient vieilles et couvertes de haillons immondes. Ce tableau bizarrement éclairé présentait un aspect saisissant; on eût dit une réunion de sorcières, telles que le génie de Shakespeare s'est plu à nous les présenter.

C'était vers cet antre qu'était conduit notre camarade: nous le vîmes bientôt arriver au milieu du cercle infernal; un bâillon était étroitement serré sur sa bouche; ses mains étaient liées dernière son dos avec la bretelle de son fusil, qu'on avait détachée tout exprès pour cet usage, et des Arabes, tout fiers de leur capture, le poussaient brutalement devant eux. Un hourra frénetique accueillit le prisonnier et les femmes se mirent à tourner autour de lui en poussant leur *youyou* plus perçant que le cri des cigales et en gesticulant comme des êtres frappés de démence.

Abrités derrière un fourré, nous contemplions cette scène lugubre, et nous osions à peine nous consulter du regard, ne voyant pas par quel moyen nous allions tirer l'infortuné des griffes de ces mégères. Nous savions le sort qui attendait les prisonniers français; on nous avait mainte fois raconté que ces malheureux étaient livrés à la férocité des femmes arabes, qui savaient apporter dans les supplices un raffinement de cruauté bien supérieur à tout ce qu'une imgination européenne peut concevoir.

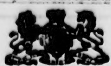
Déjà la ronde folle et les *youyou* avait cessé, pour faire place à un exercice moins brillant et plus horrible. Chacune des femmes, lasse de danser et de crier, avaient saisi dans le brasier des tisons enflammés, et avec un rire hideux en frappait le visage du supplicié. Les plus clémentes s'étaient emparées des yatagans, des longs couteaux que les Arabes avaient déposés à leur côté pour assister en spectateurs à cette horrible fête, et munies de ces nouveaux instruments de torture, elles venaient harceler leur victime.

Une sueur froide perlait sur nos tempes, notre gorge serrée transformant en râle notre respiration; nous marchâmes en rampant jusqu'au moment où nous pûmes nous élancer la baionnette en avant. Nous fîmes irruption en poussant des cris de rage au milieu du groupe maudit.

A nos cris, d'autres cris répondirent; la petite troupe de laquelle nous nous étions separes avait, par un chemin different du nôtre, suivi la piste des ravisseurs et, en même temps que nous, était arrivée sur les lieux où le supplice allait s'accomplir. Sa présence nous sauva. Les indigènes se voyant attaqués sur deux point opposés crurent qu'ils étaient surpris et, sans se rendre compte de notre petit nombre éteignirent à la hâte les torches et se dispersèrent dans la montagne. Le bruit des détonations de nos fusils et de nos revolvers acheva de leur persuader qu'ils avaient affaire à un nombreux détachement et nous pûmes ramené sans autre incident notre malheureux camarade, qui fort heureusement, n'avait pas une seule blessure.

De cette nuit de grand'garde, je me souviendrai longtemps, pas si longtemps cependant que mon infortuné compagnon, qui, depuis son aventure, nie d'une manière absolue que, chez les Arabes, la femme soit la plus belle moitié du genre humain.

— Un instituteur demande à un jeune élève, qui est-ce qui a fait l'univers? L'enfant baisse la tête et garde le silence. Tu ne le sais pas, ajoute le maitre; Ah! je te ferai bien repondre; et il va chercher un fouet. Puis d'un ton menaçant il reprend. Vas-tu me dire qui a fait l'univers? L'enfant repond en pleurant: C'est moi, Monsieur, mais je ne le ferai plus.



ST. BONIFACE.

JEUDI 28 SEPTEMBRE, 1871.

Les Feniens.

Viendront-ils? Ne viendront-ils pas?

Telles sont les questions que beaucoup se font et auxquelles peu sont en état de répondre. A coup sûr, nous ne croyons guère pour notre part à une attaque à main armée des bandes du général O'Neil. La distance est trop longue entre St. Paul et le Fort Garry, le pays est trop désert et la saison trop avancée.

Lors des invasions de 1866 et 1870 au Fort Erié et à Pigeon Hill en Canada, il fesait chaud; c'était en plein été, et les soldats d'O'Neil n'avaient que peu de chemin à faire pour se rendre de St. Albans à Pigeon Hill ou Moore's Junction, de Buffalo au Fort Erié. Leurs bases d'approvisionnements étaient faciles et assurées, et ils pouvaient en cas de défaite fuir en chemin de fer et aller se cacher sans s'exposer à périr de froid, de faim et de misère.

Voilà pourtant ce qui attend ici les pauvres malheureux égarés que l'on dit enrôlés à la suite des filous ou des politiques dépités, si vraiment ils partent en guerre contre Manitoba.

Le fénianisme américain ne nous a jamais paru autre chose qu'une vaste conspiration ourdie pour dégarnir le gousset des ouvriers et des servantes irlandaises mais non pour prendre le Canada; nous n'avons jamais cru à son organisation effective. Ayant échoué du côté du St. Laurent, et voulant remplir leurs portefeuilles amaigris, les chefs féniens tournent cette année les regards de leurs compatriotes vers la Rivière-Rouge, imitant ces *picpokets* qui détroussent l'individu pendant qu'ils lui font regarder la lune.

Il peut sans doute y avoir des hommes de bonne foi dans les rangs féniens, de ces hommes à la tête chaude, au cœur ardent et qui se passionnent pour des causes justes ou imaginaires: mais ceux-là ne sont pas les chefs. Ils sont les instruments et les victimes, absolument comme les gens simples qui les suivent de confiance. Les premiers y trouvent leur profit, ces derniers y laissent leur dépouille.

Qu'il y ait des féniens à St. Paul et à Pembina; soit: qu'il y en ait même à Winnipeg; soit encore: qu'est ce que cela prouve? Et d'ailleurs, ils sont si peu nombreux qu'ils ne se nuiront qu'à eux-mêmes, soyons en sûrs. Calmons-nous donc, et prenons garde de nous effrayer ainsi *sans dessein* les uns les autres.

Nous verrions avec plaisir une émigration irlandaise nous arriver; nous accueillerions avec joie quelques centaines de bonnes et honnêtes familles irlandaises qui s'en viendraient prendre à côté de nous leur place sur le sol fertile et au soleil splendide de Manitoba: de féniens, dans le vrai sens du mot, de féniens excommuniés nous n'en voulons pas, et le devoir de tout vrai citoyen serait d'aller les chasser à coup de fusil si jamais ils se présentaient en bandes à la frontière

Est-ce à dire que les orangistes ont nos sympathies pour tout cela? Non certes. La plaie de l'orangisme est un retour vers la barbarie; c'est la honte de la civilisation, et aussi pour la liberté de conscience soi-disant accordée à chacun. C'est cette même plaie qui nous arrive du Haut-Canada, province en voie d'être abrutie par des idées qui en feront avant longtemps un pays plus dur que la Russie ou la Turquie à habiter pour des catholiques. La liberté religieuse existe à peine ou n'existe point dans maint endroit d'Ontario: c'est le résultat de l'orangisme. Si donc notre atmosphère politique se gâte, ce c'est pas à la fenêtre qu'il faut regarder, c'est dans la maison, c'est à côté de soi qu'est l'ennemi. Notre tranquillité n'est guère sérieurement menacée au dehors; c'est au dedans que se forme l'orage, et c'est là qu'il faut le conjurer par la modération et la justice des bons, par la force de l'autorité et la vigoureuse exécution de la loi. Repousser les féniens ou les sauvages serait un jeu pour notre population, si tant seulement les gouverments voulaient respecter ses droits et lui donner des juges intègres, probes et éclairés.

Les Ecoles primaires catholiques.

La popularité dont jouit la loi d'éducation adoptée par le Parlement de Manitoba à sa dernière session nous permet d'en attendre les meilleurs résultats. Dans tous les arrondissements créés par le Conseil général de l'Instruction Publique, les habitants se sont montrés pleins de zèle pour l'établissement de nouvelles écoles. Partout l'on s'est montré très disposé à subvenir au traitement des instituteurs ou institutrices, et nous espérons avant la fin de 1872 pouvoir prouver, chiffres en mains, que proportion gardée nos écoles sont aussi fréquentées que les plus anciennes provinces de la Puissance du Canada.

Cet amour de l'instruction si universel dans notre population ne nous surprend guère, quoiqu'il doive étonner les ignorants ou les hommes aveuglés de préjugés qui ne cessent dans leurs méchantes gazettes de vilipender et calomnier tout ce qui est catholique, français ou métis dans la Rivière-Rouge.

Il faut dire tout d'abord que, bien avant que le Canada eut envie de nous, notre population avait presque dans chaque province son école bien fréquentée et abondamment garnie d'enfants des deux sexes. La vie nomade d'une partie des gens offrait sans doute le grave inconvénient d'interrompre les études des jeunes écoliers, mais la partie stable du pays envoyait en général ses enfants à l'école et les y tenait. Quand les ressources manquaient pour fonder une mission des saintes filles de la charité, le missionnaire lui-même y suppléait en se fesant, comme il se fait encore, maitre d'école. Et même à la prairie, au milieu des hivernements, le missionnaire poursuit son œuvre. Partout où les groupes de chasseurs hivernants ont le bonheur d'avoir avec eux le prêtre, ce dernier, quand il n'a pas à voyager, réunit autour de lui les enfants de l'établissement et tout en leur apprenant leurs devoirs de chrétien les initie aux mystères de la lecture, du calcul et de l'écriture.

Occupés à dénigrer ces métis qui avaient eu le beau courage de repousser McDougall, les braillards fanatiques du Haut Canada se sont donné bien de garde de reconnaître un fait qui les eut couverts de honte, eux qui en avaient tant débité sur la prétendue ignorance et la désolante sauvagerie de nos gens. Ce fait quel est-il?

C'est que de tous les députés qui composent l'Assemblée Législative de Manitoba il n'y en a pas un seul qui ne sache signer son nom. Or, depuis quand Ontario pourrait-il en dire autant? Nous irons plus loin: nous demanderons laquelle des quatre ou cinq autres provinces peut en dire autant?

Ce zèle à bien accueillir les efforts de notre gouvernement local pour répandre l'instruction fait l'éloge du pays. Loin de se révolter au mot de cotisations scolaires, nos gens se plaignent du petit nombre de nouvelles maisons d'école qui vont s'ouvrir, vu la rareté des institutrices. Nous sommes heureux de cet empressement intelligent, et nous en félicitons la population

Nous apprenons que le surintendant des Ecoles Catholiques, l'hon. M. Royal, va bientôt commencer la visite de toutes les écoles de sa juridiction afin de se rendre compte par lui-même de l'état de ces écoles, de la possibilité d'en ouvrir de nouvelles et des efforts tentés à cet effet par les différents arrondissements. Cette inspection préliminaire mettra, nous n'en doutons pas, le Conseil particulier de l'Instruction publique en mesure de travailler plus à coup sûr à la tâche importante dont-il est chargé, celle de réorganiser et de généraliser davantage le système de nos écoles primaires.

Depart de Mgr. Tache.

Ainsi que nous l'avons annoncé, Sa Grandeur Mgr. Taché est partie de St. Boniface pour le Canada dans la soirée de vendredi dernier. Les prêtres de l'Evêché, nombre de citoyens marquants et les élèves du collège ont accompagné l'illustre prélat jusqu'à la traverse où se sont faits les derniers adieux. L'émotion était générale, et notre évêque la partageait visiblement.

L'Honorable Dr. O'Donnell a eu l'honneur de conduire Sa Grandeur jusqu'à St. Norbert où Elle devait prendre la diligence le lendemain matin. Le R. P. Tissot administrateur du diocèse, le R. P. Allard, curé de St. Charles, Messire Kavanagh, curé de St. François Xavier, l'hon. M. Girard, MM. Dubuc, M. P. P., et Schmidt, M. P. P composaient l'escorte.

En même temps que Sa Grandeur, voyagent la Rvde. Sr. Lapointe, Supérieur des SS. de la Charité de la Rivière McKenzie, la Rvde. Sr. Boucher, et quelques autres personnes. Mme. La Supérieure de St Boniface, Rvde. Sr. Clapin ainsi que la Rvde. Sr. Gosselin ont accompagné leurs sœurs jusqu'à St. Norbert.

Le départ de notre évêque bien-aimé à attiré ces jours-ci à l'évêché un concours inusité de prêtres; le R. P. Lefloch, missionnaire de St. Joseph de Pembina, le R. P. Allard, de St. Charles, Messire Kavanagh de St. François-Xavier; Messire Giroux de la Pointe de Chênes ont passé quelques jours au milieu de nous. Le R. P. Lefloch, qui a laissé un si excellent souvenir ici, n'est parti que de mardi; c'est lui qui a officié à la cathédrale dimanche dernier.

La Milice volontaire.

Il est rumeur du rappel définitif des deux compagnies de soldats restées dans le Fort Garry depuis le départ pour le Canada des troupes de l'expédition. Que ce bruit soit vrai ou faux, il n'en est pas moins vrai que lé jour est proche où la Province aura à organiser sa milice et veiller pour sa part à la sûreté de la commune partie. Déjà nos concitoyens anglais et écossais ont commencé la formation de compagnies d'infanterie et d'artillerie; nous ne voulons pas que nos gens restent en arrière, et c'est dans ce but que nous apprenons avec plaisir la formation d'un corps de cavalerie métisse parmi eux.

Excellents cavaliers comme ils sont, pleins d'entrain et vigueur, ils peuvent fournir un beau corps de cavalerie qui pourrait être appelé plus tard à rendre de très-importants services. Nous engageons vivement nos jeunes gens et nos hommes mariés qui s'en sentent le goût à faire partie de l'organisation. Nous dirons dans notre prochain numéro où ils devront aller pour donner leur nom.

Le système actuel de la milice canadienne est dans son genre quasi parfait; quoique crée par un avocat, Sir George E. Cartier. cet avocat a montré qu'il avait les qualités et l'esprit d'un militaire expérimenté. Le succès de son œuvre est un encouragement pour nous d'aider à en assurer les bienfaits à notre jeune province.

Exposition.

C'est le semaine prochaine, mercredi et jeudi, qu'aura lieu, à Fort Garry l'exposition Provinciale de Manitoba. Nous avons tout bien de croire que les entrées seront nombreuses, et que les specimens d'animaux et d'articles exposés seront de nature à ne pas déprécier notre province aux yeux des étrangers qui pourraient s'y trouver. Nous comptons aussi que les visiteurs afileront, et que, de toutes les parties du pays, on se portera en foule au lieu de l'exposition pour contempler les riches et superbes produits agricoles et industriels qui y seront exhibés. C'est une chose nouvelle pour Manitoba, et comme le progrès et la prospérité de notre province s'y trouvent concernés, elle vaut la peine qu'on s'y rende.

La traverse.

Il est déplorable que n'ayant qu'une seule traverse publique importante le public en soit presqu'à chaque instant privé, soit pour une cause soit pour un autre. Le grand bac de l'Assiniboine est coulé à fond depuis samedi matin, et mardi matin on n'avait pas encore pris les moyens efficaces de rétablir cette partie de la traverse. M. Norbert Nolin a fait tous ses efforts, mais comme l'ouvrage est sous le contrôle des travaux publics, il n'a pu qu'adresser demande sur demande, suggérer plan sur plan sans beaucoup de succès.

La perte de temps et d'argent qui s'ensuit pour les voyageurs est considérable, et la chose vaudrait pourtant la peine qu'on y prit garde. Espérons du moins que l'expérience de cette année servira pour l'année prochaine.

Le feu dans la prairie.

Le feu ravage la prairie et les dommages qu'il a déjà causés sont considerables. Samedi par le vent violent qu'il fesait, tout l'horizon n'était qu'un immense cercle de flammes et de fumée tourbillonnant. On accuse d'ordinaire les voyageurs de causer ces incendies; souvent ce sont de purs accidents; il semble que la police devrait tâcher de trouver les coupables et d'en faire un exemple une fois pour toutes.

Il parait, cette année, que les coupables ne seraient pas trop difficiles à trouver. La loi les punit sévèrement, et le châtiment est encore trop doux pour la gravité du crime.

Les droits de l'Eglise en Canada. Affaire Guibord.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* de Montréal en date du 11 septembre dernier ce qui suit:—

Enfin la guerre commencée par l'Institut-Canadien contre l'Eglise de ce diocèse vient de se terminer comme elle devait:—par la défaite et la confusion des agresseurs.

Nous devons nous applaudir de posséder en Canada un tribunal suprême si bien disposé à reconnaître et à consacrer l'indépendance et la souveraineté de l'Eglise dans son domaine.

Les tribunaux sont la dernière ressource à laquelle un opprimé puisse recourir C'est de leur intégrité, de leurs lumières et de leur indépendance que nait la confiance dans la justice humaine.

Les avocats de la Fabrique, MM. Jette, Cassidy et Trudel, qui ont défendu la bonne cause avec un talent si élevé, une conviction si profonde, un zèle si empressé, ont aussi droit à l'estime, à la reconnaissance et à l'admiration des catholiques.

C'est l'Hon. Juge Monk qui a, le premier, pris la parole.

Abordant tout d'abord la question du mode de poursuite adopté par les avocats de Madame Guibord, il déclara qu'il ne serait pas disposé à décider une cause aussi importate sur ce seul motif.

En effet, si la loi semble repousser le *writ* adopté, elle ne parait pas l'exclure absolument non plus.

C'est pourquoi il écarte cette objection pour en arriver de suite à la question de droit, à savoir: si une cour civile peut considérer, réviser et renverser les décisions de l'autorité religieuse, et si elle peut ordonner la sépulture civile dans la partie du cimetière réservée aux sépultures ecclésiastiques.

L'Hon. Juge a déclaré emphatiquement qu'aucune cour civile n'a ce pouvoir, ni cette juridiction, dont l'exercice serait contraire à la liberté religieuse. Il a en conséquence renversé la décision du Juge Mondelet ordonnant d'enterrer Guibord dans la partie du cimetière destiné aux inhumations des catholiques morts en communion avec l'Eglise. Il a aussi maintenu qu'il appartient aux autorités ecclésiastiques seules de décider qui doit être inhumé dans l'une ou l'autre partie du cimetière.

L'Hon. juge Badgley a examiné la question de forme seulement. Dans une savante étude sur les brefs de prérogative, il a démontre que la requête de Madame Guibord, est irrégulière, incertaine et nulle, entrainant aussi la nullité du bref de *Mandamus* émané en cour inférieure.

L'Hon. juge Drummond décide en faveur de la Fabrique sur tous les points, et ceux de forme et ceux de droit. Le *writ* est irrégulier d'abord; en second lieu, la cour n'a pas de juridiction dans la matière, attendu que l'exercice libre du culte catholique a été garanti aux canadiens et que le souverain du pays est protestant.

Le point fondamental de la décision de l'honorable juge Caron, celui qui forme comme le pivot autour duquel roule toute son argumentation, est la proposition suivante. Il est prouvé que de temps immémorial il a été d'usage, non-seulement dans la paroisse de Montréal, mais encore dans tout le diocèse et dans toutes les parties catholiques du pays, de faire dans les cimetières la division faite à Montréal en deux parties distinctes: l'une pour l'inhumation des Catholiques Romains qui ont droit à la sépulture ecclésiastique, ou meurent dans la paix de l'Eglise, et l'autre partie pour les enfants morts sans bâptème et tous ceux qui se trouvent dans la position où se trouvait Guibord lors de son décès. La seule sépulture à laquelle ce dernier avait droit, *d'après la loi et la coutume du pays*, était celle de l'endroit réservé et non la sépulture ecclésiastique. La première n'a jamais été refusée par les Intimés, elle a été offerte, au contraire; mais l'Appelante, après avoir commence par renoncer pour les restes de son mari à la sépulture ecclésiastique, a fini par refuser l'autre, sous des prétextes sans fondement sérieux.

Le savant juge regarde d'ailleurs le bref adréssé aux défendeurs comme mal dirigé et nul. C'est le Curé qui devait être cité et non le corps de la fabrique.

L'Hon. juge en chef Duval concourt avec les autres juges pour les motifs suivants:

1o Le bref originaire est en violation directe de la loi, 2o il est mal dirigé en ce qu'il est adressé à la fabrique seule, quand il aurait dû l'être à la fabrique et au curé personnellement, comme chargé de l'enrégistrement des mariages, baptêmes et sépultures, ce qui le rend inexécutable. Car, supposez un jugement en faveur de Madame Guibord, comment exécuter le mandat d'emprisonnement contre la Fabrique, 3o Les conclusions de la requête ne précisent rien quant à la sépulture demandée.

Pour ces divers motifs, le Juge en chef concourt dans le jugement qui confirme la décision de la cour de Révision renversant celui du juge Mondelet Comme on le voit, la décision de la cour d'Appel a été unanime.

Il nous fait plaisir de constater qu'elle a reçu l'adhésion de toute la presse, même protestante.

Les journaux anglais ne comprennent pas cette persistance à refuser de se soumettre aux décrets de son Eglise et de vouloir profiter des privilèges qu'elle confère à ses membres.

Le *Witness* ne peut se dispenser d'y adhérer.

Voici ce qu'il écrivait jeudi:

«Jugement a été rendu ce matin par la cour d'appel dans l'affaire Guibord. La décision est en faveur de la Fabrique.

C'est ce à quoi nous nous attendions, et la décision est probablement correcte, car les juges ont été unanimes, et ce qui contribue

à fortifier leur conclusion, c'est le fait qu'ils l'ont tous basée sur des motifs différents.

Nous avons toujours pensé, qu'aussi long temps qu'un homme fait partie d'une église, il n'a aucun recours contre les règles de cette église; que si quelqu'un est mis hors d'une église par l'autorité compétente, il perd sans recours tous les privilèges dont il jouissait comme membres.

De son côté la *Montreal Gazette* témoigne de la satisfaction qu'éprouvent les protestants en voyant consacrer le droit dont jouit chaque église de se régir elle-même d'une manière indépendante et sans entraves.

Nouvelles du Canada.

—D'après une dépêche d'Ottawa, M. McMicken, commissaires des terres pour Manitoba a dû laisser la capitale le 13 du courant. Si la nouvelle est vraie, il nous arrivera bientôt.

—L'hon. M. Langevin est occupé activement dans la Colombie Anglaise, a organiser le fonctionnement de la machine gouvernementale de la nouvelle Province.

—En plusieurs endroits du chemin de fer International, le manque d'ouvrier se fait sentir. Quelques entrepreneurs ont offert aux travailleurs jusqu'à trois piastres par jour.

—Voici l'état du revenu et de la dépense de la Puissance du Canada, pour le mois finissant le 31 août 1871:

Douanes	$1,382,227 86
Accise	328,965 05
Bureau de poste	60,547 62
Travaux publics y compris chemins de fer	166,239 33
Estampilles	19,170 11
Divers	60,861 38
Total	$2,018,421 25
Dépenses	1,835,851 60

—Dans le comté de Perth, Ontario, un fermier a récolté une patate pesant 2 livres et 5 onces.

—Quelques personnes se proposent d'exposer des chiens, à l'exposition provinciale de Québec.

—Il parait que les rumeurs de changements dans le cabinet de Québec ne sont nullement fondées.

—Un incendie a détruit la gare du chemin de fer à Sarnia.

A Forrest, Ontario, un nommé W. Armstrong était occupé a creuser un puits et était rendu a 25 pieds de profondeur, lorsqu'il découvrit une veine de gaz délétère par lequel il fut asphyxié avant qu'on put lui porter secours.

—Dans une manufacture de Toronto, une jeune fille de 15 ans, du nom de Mary Tracey, s'étant trop approchée d'une machine, ses cheveux s'enroulèrent dans les mouvements et elle fut littéralement scalpée. La peau du crâne a été enlevée jusqu'aux sourcils. Le médecin espère la sauver.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le 4 septembre, anniversaire de la chute de l'Empire, et de la proclamation de la République s'est passé tranquillement, à Paris, grâce aux mesures militaires prises pour empêcher toute démonstration. Mais il règne un esprit d'agitation considérable. L'Internationale est influente et redoutée.

Le procès des femmes pétroleuses est terminé; quatre sont condamnées à mort et une à dix ans de prison.

Bazaine a paru devant le comité d'Enquêtes militaires, et a voulu justifier la reddition de Metz en l'attribuant au manque de munition.

On a discuté à l'Assemblée Nationale sur le transfert du siège du gouvernement à Paris, et après un débat animé il a été résolu de le laisser à Versailles.

Le procès de Roussel est terminé: il a été condamné à la dégradation militaire; ensuite à la mort.

Il a été question d'une grave difficulté entre les gouvernements français et italien; mais il paraît qu'elle s'arrangera d'une manière satisfaisante.

Les troupes allemandes doivent évacuer les forts de Paris et trois départements environnants.

ANGLETERRE.

Une dépêche de Londres annonce que le Marquis de Lorne sera nommé gouverneur général des Indes.

Un programme républicain vient d'être lancé en Angleterre. Les principes les plus avancés du républicanisme y sont mis en avant.

Une grande démonstration a eu lieu à Dublin, en faveur de l'élargissement des prisonniers féniens. Environ 100,000 personnes y assistaient. Des discours furent prononcés par M. Smyth, membre du Parlement, M. Nolan, rédacteur de la *Nation*, Butts, et autres membres de l'association d'amnistie. La police intervint, et engagea une lutte acharnée avec la populace. Il y eut plusieurs tués et blessés de part d'autre. La police parvint a arrêter 27 des émeutiers.

Les ouvriers se mettent en grève dans plusieurs villes, et veulent obtenir la réduction du travail à 9 heures par jour.

ROME.

Une dépêche de Rome annonce que le gouvernement se prépare à célébrer le 20 septembre, anniversaire de l'occupation de Rome, par les troupes italiennes.

On dit que les officiers italiens étudient sérieusement la carte de la France, dans la prévision d'une guerre avec cette puissance.

Le souverain Pontife a envoyé une lettre de félicitation à Thiers sur son administration.

Les menaces faites par la Société Alfieri de brûler le Vatican est sévèrement critiquée par les journaux catholiques. Des mesures ont été prises pour prévenir cet acte odieux; et dans le cas de tentative, la résidence Pontificale sera mise sous la protection des drapeaux des ambassadeurs étrangers.

ALLEMAGNE.

Un conclave des évêques du Nord de l'Allemagne a eu lieu à la cathédrale de Fulda. Des résolutions ont été passées à l'effet de s'opposer à la politique injuste et agressive du ministre russe, Muller. Il a été décidé que les décrets de *veto* du ministre seraient considérés comme nuls pour ce qui regarde les matières religieuses.

ESPAGNE.

Le roi Amédée a été acclamé en plusieurs villes.

L'Impératrice Eugénie se rend en Espagne ou elle va passer une couple de mois.

BUREAU DU MANITOBAN, 27 Sept., 1871.

Au Rédacteur du Métis,

MONSIEUR,—Dans votre dernier numéro, en référant à la mort du regretté James Ross, vous commettez une légère erreur. Vous dites qu'il a été récemment en rapport avec le *Manitoban*. Tel n'est pas le cas. Il n'a eu de rapport avec le *Manitoban* ni comme rédacteur, ni comme propriétaire. En insérant ces quelques lignes, vous obligerez beaucoup.

Votre, etc.,

ROBERT CUNNINGHAM.

Nouvelles de Rome.

On écrit ce qui suit de la Capitale catholique en date du 11 et du 16 août derniers:

11 août.

Il se trouve dans l'*Osservatore romano*, de ce soir, une lettre encyclique du Pape, qui remercie le monde catholique de ses démonstrations de piété, de dévouement et de générosité, à l'occasion de l'accomplissement de sa 25 année de pontificat. Le mouvement, dit-il, en des termes très nobles et très sentis, Sa Sainteté, n'est point encore épuisé; loin de là, et nous allons le voir prendre de nouvelles forces à l'occasion du 23 août, jour où Pie IX. dépassera la durée du Pontificat de l'apôtre saint Pierre Tout a été dit sur cette sorte de miracle historique, mais tout n'a pas été faite, et l'agitation pacifique qui sera la conséquence attirera sur Rome, on l'espère, des grâces particulières de Dieu. Partout, en Italie comme à Rome, des sociétés catholiques organisent des fonctions religieuses des pèlerinages, des communions, aussi bien que des offrandes magnifiques.

Sa Sainteté a dû recevoir aujourd'hui une députation de dames romaines qui, au nom de cinq milles de leurs compagnes veulent, dit-on, demander au Saint Père la permission de faire un vœu pour obtenir du Ciel le triomphe de l'Église et de la souveraineté pontificale.

Une dame espagnole, Mme Trinita Gand de Heeredia, a reçu de M. le docteur Acquaderni, de Bologne, la tabatière de Pie IX qui avait été mise en loterie. Le tirage a eu lieu le 8 août en présence d'une députation de personnages, et la souscription a rapporté 45,299 francs. En dépit des vexations du gouvernement, l'Italie a donné pour sa part plus de 36,000 francs.

Loin de se ralentir, les insultes et les mauvais traitements au clergé redoublent de fréquence et de barbarie, comme aussi les bris d'images saintes exposées *ab antiquo* dans les rues à la vénération des fidèles. C'est une campagne en règle qu'entreprennent les sectaires pour faire disparaître les hommes et les signes de la religion.

Les journaux en effet demandent que les prêtres ne puissent plus sortir en habit ecclésiastique et que les images de Notre Seigneur de la Vierge et des Saints, reste d'une superstition offensante pour la raison et le progrès, soient enlevés d'autorité. Parmi les insulteurs du clergé se distinguent des ouvriers que la révolution a satisfaits, les maçons et les peintres en bâtiments. Le gouvernement a appelé à Rome un si grand nombre de ces ouvriers et les emploie si activement à bâtir, à démolir, à badigeonner qu'ils trouvent, avec une apparence de raison que tout est pour le mieux. Seulement il arrivera à Rome ce qui est arrivé à Paris; quand le gouvernement ne pourra plus employer ou payer les ouvriers, ceux-ci retourneront contre lui la haine et la brutalité dont ils accablent à cette heure le clergé et la religion.

Les incendies, les vols et leur assassinats font leur train aussi; et les rangs de l'internationale grossissent. Que peuvent faire les consorts? A peu près rien, ils doivent se borner à quelques mesures de surveillance qui sont loin d'arrêter les pétroleurs, les voleurs et les homicides.

16 août.

Les intrus ont subi hier un échec sur lequel les uns se taisent prudemment et que d'autres expliquent à leur manière, en le donnant comme une preuve de la liberté apporté à Rome par la révolution italienne.

Dès le matin, les églises, consacrées à la Vierge, surtout Sainte Marie Majeur et Sainte Marie du Transtevère (cette dernière basilique, restaurée récemment aux frais du Pape, était rouverte pour la fête) avaient peine à contenir les flots du peuple romain auquel se joignaient, comme d'habitude, les paysans venus des monts d'Albe et de la Sabine.

Parmi ces flots de peuple j'ai bien remarqué quelques visages insolents, quelques *buzzurri* les mains dans les poches, le chapeau sur la tête, toisant les fidèles, souriant de mépris ou regardant d'un œil avide les reliquaires et les vases précieux, les riches ornements, les dorures, les marbres et la profusion des cierges; ils n'étaient pas chrétiens, quoique baptisés.

Voilà ce que l'on ne doit pas oublier. Les révolutionnaires ne sont pas chrétiens et les chrétiens ne sont pas révolutionnaires. Tout ce qui se montre, par la doctrine ou par les actes, contraire au règne temporel du christ dans la personne de son Vicaire, appartient à ce vaste parti qui va inévitablement se fondre ou périr dans le sanglant égoût de l'Internationale. Il n'y a pas de milieu, les Italiens qui ont fait la guerre au Prince de Rome sont antichrétiens. Lamoricière, s'armant de son épée française pour les combattre, les a flétris du nom de *Musulmans de notre âge*. De même tout ce qui hante pieusement les églises, respecte le clergé et prononce le nom de Pie IX avec amour, est chrétien, c'est à dire contraire à la révolution et à l'usurpateur subalpin.

La ville de Rome a été hier soir splendidement illuminée; le Corso lui-même brillait de feux comme le Transtevère, comme les Monts, comme tous les quartiers de la ville. Sans doute, les maisons des fonctionnaires, les tripots, les cabarets nouveaux et les lupanars restaient dans l'ombre; mais la grande majorité des palais et des habitations pauvres avaient leur girandoles en les transparents, où l'on ne voyait pas les *couleurs de l'Italie*. Il avait suffi à la *Société romaine pour les intérêts catholiques* de dire un mot; Honorons courageusement la sainte Vierge, nous ferons plaisir à celui qui l'a exalté et proclamée, et nous montrerons aux envahisseurs que Rome n'est pas avec eux.

Les consorts disent que l'illumination a témoigné de la liberté accordée aux Romains et la *Libertà* publie ce soir un article d'une hypocrisie qui soulève le cœur pour vanter l'ordre et la modération des révolutionnaires.

Or, au *Corso*, les *buzzurri*, s'irritant sous les fenêtres d'un droguiste, se sont mis à huer, à siffler, à crier; *A bas les lampions!* Le pauvre marchand a paru sur sa porte, disant:

—Est-ce que je ne suis pas libre d'honorer la Sainte Vierge?

On l'a assommé. Au bruit des coups, son commis est accouru, on l'a poignardé. Le commis est mort. Le marchand est mourant.

Au Transtevère un autre bon chrétien a été tué.

Nul, parmi nos révolutionnaires, ne prendra en main la cause de ces victimes et ne demandera compte du sang versé; les assassins recevront des félicitations et des poignées de main.

Pie IX seul secourra les familles, comme il le fait pour les incendies, qui deviennent chaque jour plus nombreux.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonnables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.